

PROJET EDUCATIF

ALSH(s) de la Communauté de Communes du Pays St Affricain- Roquefort- Sept Vallons

« Un accueil pour jouer et grandir ensemble »

Pourquoi un projet éducatif ?

→ Il traduit **l'engagement de la collectivité**, ses priorités, ses principes. Il donne du sens au travail en réseau

→ Il fixe **des orientations et les moyens** à mobiliser pour sa mise en œuvre.

→ Il est **pluri- annuel pour favoriser la continuité des actions** : temps des contrats enfance jeunesse par exemple

Il permet :

- **aux familles** de mieux connaître les objectifs de la collectivité et des organismes à qui elles confient leurs enfants et de confronter ces objectifs à leurs propres valeurs et/ou attentes,
- **aux équipes pédagogiques** de connaître les priorités de la collectivité et les moyens que celle-ci met à leur disposition pour mettre en œuvre ses objectifs,
- **aux partenaires** de repérer les intentions éducatives développées sur le territoire, et de construire des actions en complémentarité ...

Les valeurs partagées par les ALSH :

➤ **Le respect de l'autre et des différences, la tolérance, la laïcité** : les ALSH mettent en place des animations pédagogiques pour favoriser le vivre ensemble, et sont ouverts à tous les publics

L'autonomie, la capacité à faire des choix, le développement de l'esprit critique : les ALSH favorisent l'autonomie en posant et en expliquant le cadre dans lequel l'enfant peut agir en autonomie, stimulent son expression et lui laisse faire ses propres choix dans le respect de la vie collective

➤ **L'individualisation, le respect des rythmes de l'enfant** : les ALSH sont soucieux de respecter les besoins individuels de l'enfant dans une continuité avec la vie à la maison, les échanges avec les parents à ce sujet sont privilégiés.

➤ **La solidarité, le soutien des plus fragiles, la mixité et le lien social** : les ALSH favorisent l'entraide, les relations de solidarité, la mixité dans les activités et les temps de vie collective

➤ **La citoyenneté, l'engagement dans la société** : les ALSH mettent en place des conseils d'enfants qui favorisent la prise de parole, la responsabilisation dans la vie collective

Thème 1 : L'accueil et la place des parents

L'exercice de la coéducation : Les professionnels-les sont soucieux-ses de ne pas dessaisir les parents de leur rôle éducatif et de leurs responsabilités à l'égard de leur enfant, et s'attachent à construire une relation de coéducation avec chaque parent. L'exercice de la coéducation nécessite de partager les valeurs et principes éducatifs, et de développer une relation de confiance, sans jugement, qui permette d'assurer la continuité éducative entre la maison et l'ALSH.

Les échanges doivent être facilités par les professionnels-les afin de trouver ensemble, parents et professionnels-les, les meilleures solutions pour le bien être de l'enfant.

1 – Le temps d'inscription de l'enfant est un moment privilégié entre l'équipe, la famille et l'enfant. Il permet d'établir une relation de confiance, rassurer les parents, aider l'enfant à gérer la séparation et l'amener à la vie en collectivité

Une première visite des locaux est proposée aux parents, afin de d'expliquer le cadre réglementaire des ALSH, les normes d'encadrement des enfants, le fonctionnement, le projet éducatif, et de faire signer le règlement intérieur. Il est proposé au parent de participer à la vie du centre, et de recueillir ses souhaits de participation en fonction de ses compétences et sa disponibilité. Il lui est également proposé de s'impliquer dans l'association/ le comité éducatif territorial ...

2 – L'accueil du matin, la séparation, la transmission des informations : L'accueil est individualisé, il permet la passation des informations et le lien entre la maison et l'ALSH. Les parents amènent les enfants au sein de la structure ; les professionnels sont disponibles et accueillent les parents et les enfants, informent l'enfant sur le déroulement de la journée et facilitent l'intégration dans le groupe.

Les horaires d'accueil sont souples, les parents sont invités à se présenter à l'accueil des structures, et, selon les protocoles en vigueur (sanitaire, Vigipirate, ...), à rentrer dans les locaux pour confier leur(s) enfant(s).

Certains enfants peuvent bénéficier d'un transport collectif en fonction de la demande.

3 – le moment du départ, les échanges avec les professionnels : C'est un temps individualisé, il permet de faire les transmissions d'information (sieste, activités, repas...) afin de mieux gérer le reste de la journée à la maison. En cas de difficulté ou soucis, les parents sont informés individuellement.

4 – l'écoute des parents et le soutien à la parentalité : Lors des échanges quotidiens avec les parents, les professionnels-les peuvent être sollicités –ées pour une aide, un conseil... Elles –ils sont à l'écoute des difficultés, des demandes, sans porter de jugement, et dans la mesure du possible les informent, les orientent sur les actions ou les dispositifs de soutien à la parentalité, ou oriente vers l'animateur référent parentalité de la structure. Dans chaque ALSH, un espace d'information est dédié aux parents.

Thème 2 – le développement de l'enfant, le respect des rythmes et des besoins de l'enfant

1 – Vie en collectivité et besoins individuels

- **Les horaires d'accueil** : les structures sont ouvertes de 7h30 à 18h30. L'accueil est possible à la journée, à la demi-journée, avec ou sans repas. Il est possible d'échelonner l'accueil le matin et le soir.

- **Les collations et repas** : les régimes sont respectés dans la mesure du possible, en fonction du PAI ou selon les dispositions convenues avec les familles

***La collation du matin et de l'après-midi** : un temps de collation peut être prévu dans la matinée restant facultatif selon les besoins de l'enfant et, est prévu pour tous l'après-midi pour la prise du goûter fournie par les parents. Des goûters collectifs pourront être organisés.

***Les repas** sont pris à heures fixes. Les enfants respectent les règles collectives. Le repas est un moment privilégié de partage et d'échanges entre enfants et avec les animateurs qui mangent à table avec eux. Les enfants participent au débarrassage de la table et au rangement d'après repas.

2 – le repos :

Un temps calme et de repos est instauré pour tous après le repas.

- La sieste est proposée pour les petits. Les rituels d'endormissement sont respectés (doudous...). Le réveil de l'enfant est naturel et autonome dans la mesure du possible

- Pour les grands, un temps calme est proposé

3 – les activités

L'objectif des activités est de favoriser la créativité, la découverte, la coopération, l'expérimentation.

Les supports peuvent être ceux de la vie quotidienne (repas), la nature, les ateliers créatifs, les jeux éducatifs, les activités sportives et culturelles ... adaptés aux âges des enfants.

Le jeu libre est favorisé sur les temps calmes, car source d'expérimentation, de développement de l'imaginaire sous le regard bienveillant d'un adulte. Toutefois, les enfants sont encouragés à participer aux activités collectives qui sont proposées de manière à expérimenter, aller à la découverte de ce qu'ils ne connaissent pas, et apprendre à coopérer.

Les équipes s'attachent à proposer des activités variées et complémentaires pour favoriser le développement des capacités de l'enfant :

• **les activités physiques**, pour le développement de la motricité, la canalisation de l'énergie, et la lutte contre l'obésité (combattre l'inactivité)

• **les jeux collectifs** qui permettent l'apprentissage et l'acceptation de la coopération, le partage des règles du collectif, le développement de l'esprit d'équipe, l'esprit compétitif: la mise en place de stratégie (capacité à faire un choix), la valorisation de soi, mais aussi l'apprentissage de l'échec (apprendre à perdre), la coopération qui développe la cohésion de groupe, le respect...

• **les activités créatives** pour le développement de l'imagination, de la motricité fine, l'expression, la créativité, la découverte des matières, l'éveil (volume, couleurs, espace...)...

• **les sorties** qui permettent l'ouverture au monde et aux autres, l'illustration directe des thèmes d'animation, la découverte ; elles favorisent pour certains enfants l'accès à des activités ou des lieux d'attraction qu'ils ne fréquentent pas en famille ; elles peuvent être organisées avec d'autres ALSH.

• **les activités en réseau** au niveau du territoire saint-affricain : la mise en commun, la mutualisation des sorties, les regroupements inter ALSH permettent aux enfants de mieux connaître leur environnement et leur territoire de vie, de développer des liens entre enfants de tout le territoire.

Thème 3 : La socialisation, la coopération le vie en collectivité

1 – L'apprentissage de la vie collective, la socialisation: La vie collective permet aux enfants de découvrir les règles du « bien vivre ensemble ». Les professionnels-les sont particulièrement vigilants-les à l'apprentissage des règles de la vie collective : politesse, respect des autres, attente de son tour... et encouragent les relations d'entraide, de solidarité, de coopération entre enfants.

Les enfants sont invités à mettre en place et ranger les espaces après les jeux, les activités, les repas.

2 – L'accueil d'enfants en situation de handicap

Chaque structure est à même d'accueillir des enfants en situation de handicap. Les structures répondent favorablement aux familles dans la mesure où l'enfant a été présenté à la structure et qu'un protocole d'accueil a été mis en place. Les structures peuvent bénéficier d'un accompagnement de la CAF dans le cadre du Plan Action Handicap, permettant selon les besoins identifiés:

- une présence renforcée au sein de l'équipe demandant la rédaction d'une fiche de sollicitation permettant sa mise en place (aide financière au recrutement)

- un soutien et des aides matérielles et techniques Des malles pédagogiques sont mises à disposition des structures.

- une formation des professionnel-les

La démarche de formation est en cours pour cet accueil spécifique.

3 – la mixité

Les accueils de loisirs sont ouverts à tous les enfants sans exclusive sauf dans des cas spécifiques : maladie, handicap, si les conditions d'accueil ne permettent pas de répondre au bien-être et à la sécurité des enfants. Les équipes professionnelles veillent à la mixité sociale et à la bonne intégration des enfants dans les groupes.

Les professionnels sont attentifs à proposer les mêmes activités aux filles et garçons, à encourager la mixité dans les groupes, à développer les bases d'une relation égalitaire, non stéréotypée dans la vie collective.

Thème 4 - La citoyenneté, l'expression et le conseil d'enfants

1 – les temps d'expression des enfants :

Chaque ALSH anime des temps d'expression libre avec les enfants. Ceci permet d'être à l'écoute et mieux entendre les attentes et les besoins des enfants, de développer la prise de parole des enfants, de conforter l'interconnaissance et le respect de l'autre au, de développer la pratique démocratique: la notion de choix, mais aussi de droits et de devoirs

C'est un temps où l'on arrête de jouer pour discuter, écouter, s'exprimer:

- sur la manière de vivre ensemble, des règles de vie du groupe et du centre de loisirs

- pour planifier ou faire le bilan des activités

- pour régler les problèmes éventuels au sein du groupe ou entre deux enfants.

C'est un espace où l'on peut rappeler et reparler des valeurs importantes comme le respect ou le droit à la différence...

Une boîte à idées et/ou un cahier de « doléances » est instauré et tenue par l'équipe d'animation.

2 – le conseil d'enfant territorial :

Un conseil d'enfants est constitué au niveau du territoire de la communauté de communes. Il est composé de "délégués" élus représentant chaque structure avec l'appui d'un animateur référent. Ce conseil d'enfants se mettra en place au cours de l'année 2021-2022 et définira ses modalités de fonctionnement et de relation avec la commission des élus communautaires.

3– l'écocitoyenneté :

L'esprit civique des enfants est favorisé et développé au travers des actions d'écocitoyenneté qui permettent la prise de conscience et la compréhension des enjeux écologiques à travers :

- la sensibilisation au développement durable

- l'apprentissage de bonnes pratiques (tri sélectif, préservation de la nature...)

- la découverte de leur environnement proche, naturel, culturel, patrimonial... communal et intercommunal, la découverte de la vie locale.

Les responsables de structures, accompagnés par un animateur référent, assurent le suivi annuel des actions proposées et peuvent s'appuyer sur le calendrier national, européen, voir mondial des actions en faveur de l'environnement et du développement durable.